

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010**

**Délibération
n° 2010.11.135.B**

**Studio d'Aredi - Rue
de l'Epineuil à Saint-
Yrieix sur Charente :
annulation de la
délibération n°118B
du 22 octobre 2010 :
convention
d'occupation précaire
avec la société
"Passion Films"**

LE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 novembre 2010**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

**DELIBERATION
N° 2010.11.135.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**STUDIO D'AREDI - RUE DE L'EPINEUIL A SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE : ANNULATION DE LA
DELIBERATION N°118B DU 22 OCTOBRE 2010 : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
AVEC LA SOCIETE "PASSION FILMS"**

Par délibération n°118 B du bureau communautaire du 22 octobre 2010, a été approuvée une convention d'occupation précaire avec la société PASSION FILMS, pour la location de 150 m² de bureaux, au sein des studios d'Arédi, dans le cadre du tournage du téléfilm « BOUQUET FINAL ».

Or, ladite société ayant trouvé une autre solution d'hébergement, renonce par conséquent à ce projet de location. La convention n'ayant pas été signée, il convient d'annuler la délibération précitée.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°118 B du bureau communautaire du 22 octobre 2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 novembre 2010

Affiché le :

29 novembre 2010